



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le **15 AVR. 2025**
ID : 057-245700695-20250408-D2025_44_SI-AR

DECISION 2025-44

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2266RPKA - « Restauration et prévention des inondations de la Kissel et ses affluents », notifié le 16 janvier 2023, passé avec le groupement d'entreprises SETHY/VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT à 57070 METZ et conclu pour un montant total de 1 316 742,41 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 conclu avec le groupement d'entreprises SETHY/VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT pour acter l'ajout de prestations supplémentaires et l'augmentation du montant initial du marché, portant le montant du marché à 1 482 978,73 € H.T.,

Vu l'avenant n° 2 conclu avec le groupement d'entreprises SETHY/VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT pour régulariser le montant erroné de l'avenant n° 1 et acter l'augmentation du montant initial du marché, portant le montant du marché à 1 536 778,72 € H.T.,

Vu l'avenant n° 3 proposé par le groupement d'entreprises SETHY/VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT pour acter la création de deux prix nouveaux non prévus au marché initial,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant pour acter la création de deux prix nouveaux non prévus au marché initial est accepté, sans aucune incidence financière sur le montant du marché qui reste à 1 536 778,72 € H.T., soit 1 844 134,46 T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 8 avril 2025

Le Président
Michel PAQUET

